

Questions	Réponses de Gazifère
<p>Gazifère a une licence exclusive de distribution de gaz dans l'Outaouais, pas d'hydrogène. Est-ce que n'importe qui pourrait proposer un tel projet ?</p>	<p>Présentement au Québec, il n'existe pas de licence exclusive concernant les tuyaux d'hydrogène. Par ailleurs, il existe des normes strictes par rapport à la tuyauterie d'hydrogène qui doivent être respectées, donc tout projet de tuyauterie d'hydrogène doit recevoir l'approbation de la Régie du bâtiment du Québec avant sa mise en service.</p>
<p>Quelles sont les exigences de Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en la matière ?</p>	<p>Les exigences du MELCCFP ne sont pas propres à la distribution d'hydrogène par canalisation. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2023.1</p>
<p>Quelle est la plage d'inflammabilité de l'hydrogène comparativement au méthane (gaz naturel) ? (L'hydrogène est beaucoup plus inflammable)</p>	<p>La plage d'inflammabilité de l'hydrogène est de 4% à 75% d'hydrogène dans l'air. La plage d'inflammabilité du gaz naturel est de 4% à 14% de gaz dans l'air. La plage d'inflammabilité de l'hydrogène est plus large que celle du gaz naturel. À même volume par contre, l'hydrogène contient trois fois moins d'énergie que le gaz naturel et les propriétés de l'hydrogène font en sorte que sa flamme est beaucoup moins étendue et elle ne transmet pratiquement pas de chaleur dans l'air.</p>
<p>Est-il vrai que l'hydrogène est un gaz qui fuit beaucoup plus facilement que le méthane ? (La molécule est beaucoup plus petite)</p>	<p>À la pression proposée dans nos canalisations, l'incidence des fuites liées à l'hydrogène est comparable à celle du gaz naturel.</p>
<p>Quel est le potentiel de réchauffement de la planète en lien avec les fuites d'hydrogène ?</p>	<p>L'hydrogène qui fuit des tuyaux a un potentiel de réchauffement lié aux fuites beaucoup plus petit que celui des gaz fossiles qu'il remplace.</p>
<p>En cas de bris de conduite, faudrait-il évacuer la population avoisinante ? Le cas échéant, à combien de kilomètres à la ronde ?</p>	<p>Des procédures d'évacuations similaires à celles pour le gaz naturel seront mises en place par Gazifère. Il est attendu que la zone d'évacuation pour une fuite d'hydrogène sera semblable ou plus restreinte que pour une fuite de gaz naturel à cause des caractéristiques de sa flamme.</p>
<p>Quel est le potentiel de réduction de gaz à effet de serre du projet ?</p>	<p>Approximativement 80,000 tonnes de CO₂ par année, dépendamment de son utilisation</p>
<p>Ne serait-il pas plus sécuritaire de transporter tout l'hydrogène par camion ?</p>	<p>Le transport de combustibles par pipeline est plus sécuritaire que toute autre forme de transport.</p>
<p>Quel autre projet de ce type existe ailleurs dans le monde?</p>	<p>Il existe des canalisations d'hydrogène au Canada et aux États-Unis. Au Québec, il existe des installations qui produisent ou consomment de l'hydrogène. La nouveauté du projet présenté par Gazifère est le modèle de distribution, où des clients peuvent se connecter directement au réseau comme c'est le cas avec le gaz naturel.</p>

<p>Quelle serait l'intensité carbone de l'hydrogène ainsi distribuée ? Le cas échéant, est-ce que l'intensité carbone pourrait être convertie en unités de conformité et échangées dans le cadre du Règlement sur les combustibles propres du gouvernement du Canada ?</p>	<p>L'hydrogène proposé est présentement un sous-produit industriel qui est relâché dans l'atmosphère. Nous nous attendons à ce que l'intensité carbone soit très basse voire nulle. Gazifère prévoit que les clients qui s'approvisionneront en hydrogène vert le feront entre autres parce que l'hydrogène vert a une valeur environnementale.</p>
<p>Sur le site on lit à un endroit que le H2 provient de surplus d'industries locales et plus bas que le H2 provient de l'électrolyse avec Evolgen. C'est contradictoire.</p>	<p>Le projet proposé utilise de l'hydrogène post-industriel. Il est possible que d'autres sources se rajoutent dans le futur dépendamment de l'évolution de la demande et des besoins.</p>
<p>A un autre endroit, on dit que le projet n'est pas sous la juridiction de la Régie de l'énergie puisqu'il s'agit d'un réseau de distribution dédié à l'hydrogène, et à un autre endroit on dit qu'on va injecter de l'hydrogène dans le réseau gazier. Encore une fois, c'est contradictoire.</p>	<p>Ce sont deux projets différents. Les conduites d'hydrogène ne sont pas soumises à la juridiction de la Régie. Si, dans le cadre du projet, Gazifère décidait de mélanger de l'hydrogène dans son réseau de gaz, une demande à la Régie devrait être soumise comme c'est le cas pour le GNR.</p>
<p>Quel sera l'impact tarifaire d'une telle mesure ?</p>	<p>L'impact tarifaire sera présenté à la Régie de l'Énergie le cas échéant.</p>
<p>Quel est le taux maximum d'hydrogène qu'il est possible d'injecter dans le réseau sans mettre la sécurité des usagers en danger (pas plus de 5% selon le CNRC)</p>	<p>Le Groupe CSA a déterminé que 5% d'hydrogène dans le gaz n'avait pas d'impact sur la performance des appareils. Des études sont en cours pour déterminer l'impact d'une plus grande proportion. À aucun moment le groupe CSA n'a mentionné que cette limite était attribuée à la sécurité des usagers.</p>